

## COMMUNE D'ETRICHE

*Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe*



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 3 FEVRIER 2025

**Effectif statuaire : 19**

**Membres en exercice : 19**

**PRESENTS** : AUDARD Virginie, BREHERET Emmanuel, CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, DUPUY-CHANET Marie-Laure, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, PETIT Sabrina, RIGAUD Marie-Pierre, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine, WARY Grégory

**EXCUSES** : GRIMAULT Jean-Louis donne son pouvoir à Henri SAULGRAIN

**ABSENTS** : AUGEREAU Line, JONET Nathalie

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE** : Rodolphe DRANO

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2025-23 DU 03-02

#### TRAVAUX DE DRAGAGE

Vu l'arrêté préfectoral DCPAT-BPEF-2024 n°386 du 5 décembre 2024 portant ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale relatif aux travaux de dragage et d'entretien des voies navigables du Domaine Public Fluvial du bassin de la Maine et Maine-et-Loire,

Vu le code de l'environnement,

Considérant que le conseil municipal doit faire connaître son avis au plus tard dans les quinze jours suivants la clôture du registre d'enquête, soit jusqu'au 7 février 2025.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'émettre un avis favorable mais sous réserves car la collectivité est incompétente sur le sujet, nous n'avons pas de données techniques sur le dragage.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable mais sous réserves car la collectivité est incompétente sur le sujet, nous n'avons pas de données techniques sur le dragage

**POUR : 11**

**CONTRE : 6**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

Secrétaire de Séance  
Rodolphe DRANO

Etriché, le 4 février 2025

Le Maire  
David LAGLEYZE